

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB39789, N°212527) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Ouest France

Edition : Ouest France - 29

Date de parution : 23/05/2025

Fait le 23 Avril 2025

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

Projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUIH) de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM)

Par arrêté n°2025-URBA-001 du 24 avril 2025, M. le Président de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (CCPCAM) a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUIH).

La procédure de modification n°1 du PLUIH de la CCPCAM est rendue nécessaire afin de répondre aux besoins fonciers pour l'habitat, les activités économiques et les équipements en ouvrant à l'urbanisation des zones ZAU, hors zones agricoles (AZO20) et naturelles (N), à prendre en compte l'émergence de nouveaux projets structurants et en dernier lieu à clarifier et étoffer certains points du règlement écrit afin de lever certaines difficultés dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le projet de modification n°1 du PLUIH a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAE). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique unique. L'enquête publique se déroulera du lundi 19 mai à 9 h 30 au vendredi 20 juin 2025 à 16 h 30, soit sur une durée de 33 jours.

Le siège de l'enquête publique est le siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez à Crozon.

Par décision du 03 avril 2025, le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée de Maryvonne Martin, Président et de Paul Galan et Jérôme Vassal, membres titulaires.

Le projet de modification n°1 du PLUIH sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- En version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6161>

- Sur support papier et poste informatique au siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez, Crozon

- Sur support papier dans les lieux désignés lieux d'enquête publique indiqués ci-après, aux jours et heures d'ouverture au public.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recueillir ses observations, dans le cadre de permanences, les jours suivants :

Le lundi 19 mai 2025, siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez, 29160 Crozon, de 9 h 30 à 12 h 00

Le samedi 24 mai 2025, Mairie de Pont-de-Buis les Quimerch, 2 Esplanade du Général de Gaulle, 29590 Pont-de-Buis les Quimerch, de 9 h 30 à 12 h 00

Le mercredi 28 mai 2025, Mairie de Crozon, Place Léon Blum, 29160 Crozon, de 13 h 30 à 16 h 30

Le vendredi 06 juin 2025, Mairie de Camaret-sur-Mer, 1 Place Etienne d'Orves, 29570 Camaret-sur-Mer, de 13 h 30 à 16 h 30

Le mardi 10 juin 2025, antenne de la CCPCAM, ZA de Quiella, 29590 Le Faou, de 9 h 30 à 12 h 00

Le vendredi 20 juin 2025, siège de la CCPCAM, ZA de Kerdanvez, 29160 Crozon, de 13 h 30 à 16 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations ou propositions :

- Par voie électronique :

pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6161>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-6161@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6161> et donc visibles par tous.

- Par écrit :

Sur les registres papier à feuillets non mobiles cotés et par après par la commission d'enquête, aux horaires d'ouverture au public des lieux d'enquête ;

Par courrier postal à l'adresse suivante : Madame la Présidente de la commission d'enquête - Enquête publique sur la modification n°1 du PLUIH - Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime - ZA de Kerdanvez - 29160 Crozon

- Lors des permanences :

Lors des permanences, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition pour recevoir les observations, dans chacun des lieux d'enquête, par écrit ou oral.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLUIH de la CCPCAM éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis exprimés par les personnes publiques consultées sur le projet, sera soumis à approbation du Conseil communautaire.